

CYCLISME

PROCEDURES OBLIGATOIRES

Textes de référence	<ul style="list-style-type: none"> - Circulaire n°99-136 du 21/09/99, BOEN HS n°7 du 23/09/1999 (sorties scolaires). - Circulaire n°92-196 du 03/07/92, BOEN n°29 du 26/07/92 (intervenants ext.). - Note de service n°84-027 du 13 janvier 1984
Autorisations	<ul style="list-style-type: none"> - Du directeur d'école en cas de sortie sans nuitée. - En cas de sortie facultative (dépassant les horaires scolaires), accord daté et signé des parents ou tuteurs légaux concernant la pratique de l'activité et le transport.
Informations	<ul style="list-style-type: none"> - Dans tous les cas de sorties, les familles doivent être précisément informées des conditions dans lesquelles elles sont organisées : jour, lieu, horaire. - L'activité s'intègre obligatoirement dans le cadre du projet d'école.
Assurance	<ul style="list-style-type: none"> - L'assurance (responsabilité civile <u>et</u> individuelle accidents corporels) est obligatoire pour les élèves, en cas de sortie facultative.
Préalable	Néant
Taux minimum d'encadrement	<p>Milieu aménagé protégé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le maître de la classe peut encadrer l'activité seul. - Un déplacement à l'extérieur de l'école (stade...) s'effectue à pied (vélo tenu à la main.) <p>Sortie</p> <p>Jusqu'à 12 élèves, 2 adultes dont le maître de la classe et un intervenant, qualifié ou bénévole agréé ou un autre enseignant. Au-delà de 12 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole agréé ou un autre enseignant pour 6 élèves.</p>
Qualification	<p>L'activité se déroule en présence du maître et sous sa responsabilité. Les intervenants pédagogiques qui l'assistent doivent être agréés.</p> <p><u>Intervenant bénévole</u> : suite à un stage placé sous la responsabilité de l'IA.</p> <p><u>Intervenant rémunéré</u> : BEES dans l'activité (y compris stagiaire dans le cadre de son stage de formation).</p> <p style="text-align: center;">ETAPS titulaire.</p>
Procédure d'agrément *	<p>Inscrire les nouveaux intervenants bénévoles à une journée d'information : le calendrier départemental annuel des journées d'agrément est envoyé aux écoles en début d'année scolaire.</p> <p>Effectuer la demande d'agrément d'intervenant extérieur : projet et identification (fascicule IA01 « Intervenants extérieurs juillet 2000 » - docs 1.1 ; 1.2 ; 2.1 ; 2.2) plus la convention (doc 5) si ce sont des intervenants rémunérés.</p>
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Établir la liste des élèves présents lors de l'activité et leur répartition dans les différents groupes - Prévoir une trousse de premiers secours à proximité, les moyens d'alerter les secours et les numéros d'urgence. <p>Sortie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Port du casque lors des sorties. - Équipements obligatoires : Vélo avec 2 freins, éclairage, avertisseur sonore, bandes réfléchissantes arrières, latérales et sur les pédales. - (Voir recommandations pédagogiques)

CYCLISME

RECOMMANDATIONS PEDAGOGIQUES

Lieux d'activités	<p>L'activité cyclisme, dans le cadre d'un module d'apprentissage (12 à 15 séances), se pratique :</p> <ul style="list-style-type: none">- en milieu aménagé et protégé (cour de l'école, piste fermée, stade...)- en sortie sur route ou piste cyclable ouverte à la circulation. <p>On peut prévoir l'aide d'adulte(s) supplémentaire(s) (accompagnateurs, voiture-balai) → pas d'agrément.</p>
Conditions matérielles	<p>Un vélo en état par enfant, et comportant :</p> <ul style="list-style-type: none">- 2 freins efficaces- un changement de vitesse (3 pignons) arrière. <p>Casque et gants en toute circonstance.</p> <ul style="list-style-type: none">- Une tenue adaptée (cuissard si possible). Éviter les vêtements amples.
Sécurité	<ul style="list-style-type: none">- Vérification des vélos avant chaque utilisation (fiche individuelle de suivi).- Veiller aux conditions météorologiques ; pas de pratique en cas d'orage → annuler l'activité.
Proposition d'organisation pédagogique	<ul style="list-style-type: none">- Préparation de l'itinéraire (cartes, livre de route...) et repérage des passages délicats (changement de direction à gauche, ronds-points, carrefour...).- 2 adultes par groupes (1 en serre-file).- une voiture –balai avec vélo de rechange.
Remarques	<p>Les élèves doivent réinvestir lors des sorties les compétences abordées pendant les situations d'apprentissages en milieu protégé.</p> <p>Cette activité doit être l'occasion d'un travail interdisciplinaire et transdisciplinaire (programmes 2002) : géographie, sciences expérimentales, éducation à l'environnement, à la santé et à la sécurité, maîtrise de la langue, en plus du traitement des compétences spécifiques et transversales de l'EPS.</p>
Accompagnement	<p>En plus du personnel d'encadrement pédagogique, pour l'accompagnement des élèves et la gestion matérielle, le maître peut être assisté d'adultes bénévoles, après autorisation du directeur (pas de demande d'agrément).</p>
Documentation pédagogique	<ul style="list-style-type: none">- Revues EPS, revues EPS 1.- Essai de réponse : la bicyclette à l'école.- DVD Prévention Maif USEP 64
Personne ressource	<p>Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'équipe de circonscription.</p>